

Le secteur Porte Pouchet, situé à la frontière de trois communes (Clichy, Saint Ouen et Paris) et de trois départements (Hauts de Seine, Seine Saint Denis et Paris), fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain qui porte des ambitions de restructuration urbaine, de reconquêtes économique et sociale et de continuité urbaine avec les communes limitrophes.

Ce projet répond à une double exigence de rattrapage par rapport à un héritage urbain difficile et de valorisation d'un potentiel de développement pour l'avenir.

Le site présente en effet des atouts urbains comme la trame paysagère, héritière de la ceinture verte, le foncier qui peut être libéré par la restructuration des services de la Ville et le dynamisme du secteur tertiaire sur les communes limitrophes de Clichy et Saint-Ouen.

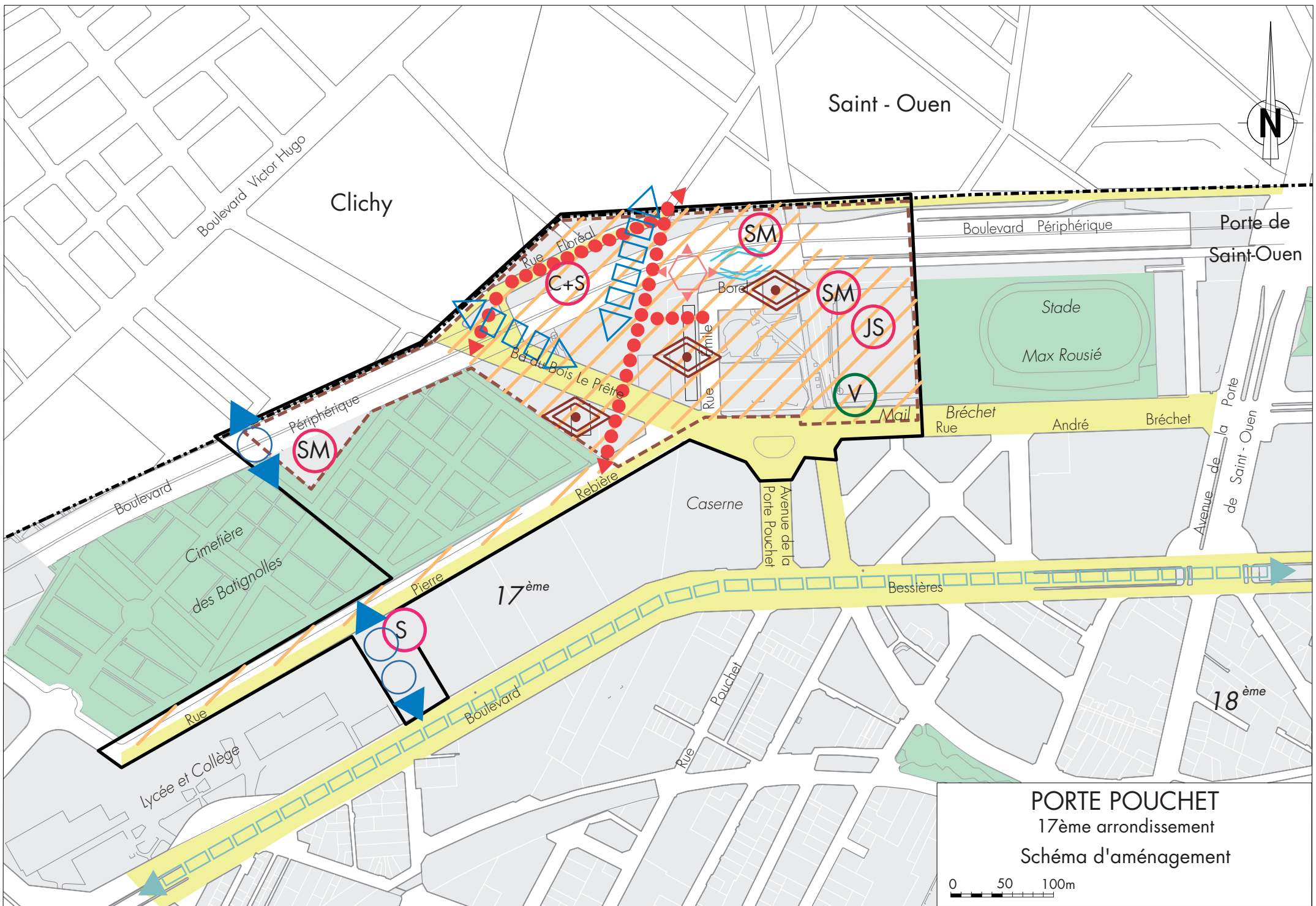
Le projet articule un ensemble d'actions de court, moyen et long terme. Les actions prioritaires sont celles les plus aptes à améliorer les conditions de vie des habitants et à pérenniser les changements du quartier. Le projet urbain sera réalisé dans le cadre d'une ZAC.

Conformément au projet de territoire et au dossier de création de la ZAC approuvé par délibération des 14 et 15 novembre 2005, les objectifs et le programme d'aménagement sont les suivants :

- **Améliorer les conditions de vie des habitants du quartier**
 - Mettre en place une gestion urbaine de proximité,
 - Proposer une offre de logements de qualité, mieux protégés des nuisances phoniques, en combinant trois types d'interventions : des réhabilitations lourdes, une opération de construction/démolition et la construction de logements neufs supplémentaires (rue Pierre Rébière),
 - Intervenir sur les espaces publics en valorisant la trame paysagère de la couronne.
- **Diversifier les usages du quartier et améliorer la vie locale**
 - Rationaliser l'installation des services urbains pour libérer du foncier et organiser ces services de sorte à diminuer la gêne qu'ils représentent pour le quartier et ses habitants.
 - Construire une nouvelle crèche de 60 berceaux, en remplacement de l'actuelle, dans un environnement plus adapté rue Pierre Rébière.
 - Proposer, de nouveaux programmes (un équipement de quartier à vocation sociale et culturelle, des surfaces d'activités, des surfaces commerciales, de nouveaux logements) en complémentarité avec les projets de communes limitrophes, afin de créer plus de mixité dans les usages du quartier, notamment par une juste proportion entre populations actives et résidentes,
- **Prendre part au développement économique du Nord Ouest parisien**, en synergie avec les autres pôles (Batignolles, pôle tertiaire de Clichy Saint Ouen).
- **Désenclaver et améliorer la desserte du quartier**
 - Améliorer l'accès aux transports en commun.
 - Améliorer la desserte du quartier, notamment avec une nouvelle voie de 14 à 18 m de large au sein de l'îlot Borel.
 - Créer de nouvelles liaisons vers les quartiers voisins et les communes limitrophes, tout en privilégiant les modes alternatifs à la voiture, avec la réalisation d'une nouvelle voie de desserte de 15 m à 19 m de large, entre la rue Rébière et la voirie de Saint-Ouen, la requalification du boulevard du Bois le Prêtre vers Clichy et la modification de la rue Floréal, pouvant accueillir des circulations douces et un site propre pour les bus et permettant d'assurer le débouché du boulevard urbain qui doit être réalisé entre le pont de Gennevilliers et la Porte Pouchet sur l'emprise de l'ex-projet d'autoroute A15, en concertation avec l'Etat et les collectivités concernées.
 - Améliorer le paysage de la porte Pouchet en tirant parti de la trame verte : requalification du mail Bréchet, création de la place Pouchet vaste espace planté de liaison avec Clichy et Saint Ouen.

Pour permettre la mise en œuvre de ce projet, les règles de densité prévues à l'article 14 du règlement ne s'appliquent pas à l'intérieur du périmètre de dispositions particulières figurant au schéma d'aménagement.

Les différentes interventions de renouvellement urbain, dont la création de nouveaux espaces publics, conduiront à une densité globale inférieure à celle du quartier environnant (Epinettes/ 1,8), soit de l'ordre de 62 000 m² HON à créer à l'intérieur du périmètre de dispositions particulières.



Saint - Ouen

Clichy



Boulevard Périphérique

Porte de Saint-Ouen

Stade

Max Rousié

Mail

Bréchet Rue

André

Bréchet

Avenue de la Porte de Saint-Ouen

Caserne

Avenue de la Porte Pouchet

Bessières

17^{ème}

18^{ème}

Cimelière des Batignolles

Lycée et Collège

Boulevard Périphérique

Boulevard

Rue Pierre

Boulevard

Rue Pouchet

Rebière

Bois Le Prêtre

Rue

Borel

Rue Floréal

Boulevard Victor Hugo

SM

C+S

SM

SM

JS

V

S